

Nombre de Membres en
exercice : 9

Présents (es) à la
séance : 8

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
24/06/26

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et LE PREMIER JUILLET à 17H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

Etaient présentes : Mesdames Florence PLISSONNIER, Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY, Chantal FATTIER, Catherine REY-FINCK, Messieurs, Jacques LAMBERT, Jean Baptiste GOUYON, Ibrahima BATHILY.

Etaient excusés : Monsieur Pierre COLIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Régularisation des charges à la Résidence Louis Aragon

Exposé :

Il convient de procéder à la régularisation des charges locatives pour l'année 2025 telles qu'elles apparaissent sur le Tableau récapitulatif en annexe.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **REGULARISE** les charges de l'année 2025 à chaque locataire de la Résidence Louis Aragon, suivant le tableau annexé.
- **FIXE** le montant des charges prévisionnelles pour l'année 2026 suivant le tableau annexé.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER

Présidente du CCAS



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-267105278-20260701-DEL19_26-DE